

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Michel ROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-011-16367/24/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 au contrat de mandat avec la SPL Eau des Collines relatif à des travaux de réhabilitation de l'Ovoïde 87903

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°TCM 026-9071/20/BM du 17 décembre 2020, le contrat de mandat d'études et de travaux avec la SPL Eau des Collines a été approuvé pour la réalisation des travaux urgents de réhabilitation de l'ovoïde (phase 1) pour un montant de 5 200 000 euros HT.

Le chantier porte sur la réhabilitation de 1600 ml du collecteur principal d'eaux usées et du déversoir d'orage des Escourtines, sur la commune de La Penne-sur-Huveaune. Le chantier est réalisé en deux parties de 800 ml environ. La partie aval est en cours de finalisation, la 2ème partie amont doit démarrer au second semestre 2024.

Dans le mandat initial, le montant des études et travaux était estimé à 5 000 000 €HT (4 550 000 travaux + 450 000 études). Cette estimation était réalisée sans diagnostic précis disponible du fait de l'inaccessibilité de l'ouvrage. Les premières missions de maîtrise d'œuvre ont permis de préciser le chiffrage. Les études et travaux ont alors été réévalués à 6 111 402 €HT (5 600 000 travaux + 511 402 études).

La SPL aurait alors dû solliciter la Métropole pour un premier avenant représentant 21% d'augmentation du mandat initial.

Par la suite, lors de l'exécution des travaux après l'achèvement de la première partie, le Mandataire et son maître d'œuvre ont fait un bilan des dépenses réalisées et à venir au regard des réalités du chantier.

Une augmentation de 800 000 €HT du montant des travaux a été présentée par le maître d'œuvre dans les notes techniques transmises à la SPL puis à la Métropole en janvier 2024, décomposée comme suit :

- 350 000 € HT s'expliquant par une sédimentation dans l'ouvrage et une nécessité de combler des cavités dans l'ovoïde plus importantes que prévue sur la première partie exécutée. Des remontées des effluents depuis l'aval ont également dû être gérées ;
- 250 000 € HT s'expliquant par une projection de ces mêmes conditions sur la deuxième partie à exécuter ;
- 30 000 € HT pour la mise en place d'un déversoir provisoire équipé d'une instrumentation afin de poursuivre les contrôles en cas de rejet ;
- 170 000 € HT d'aléa qui seront facturés sur constat réellement exécutés en cas de survenance.

Ainsi une enveloppe totale supplémentaire de 800 000 € HT est présentée par le Mandataire, portant le montant total des travaux de 5 600 000 à 6 400 000 € HT.

L'augmentation des 800 000 €HT suite au constat de la première partie des travaux est ainsi résumée ci-dessous :

	Montant
Ecart réel sur la partie 1 – constat après travaux :	+ 350 000 €HT
<ul style="list-style-type: none">• Sédimentation importante dans l'ouvrage• Comblement supplémentaire de cavités• Gestion des remontées des effluents depuis l'aval	
Projection sur la partie 2 à venir :	+ 250 000 €HT

<ul style="list-style-type: none">• Sédimentation importante dans l'ouvrage• Comblement supplémentaire de cavités	
Mise en place d'un déversoir provisoire sur les Escourtines (surveillance soutenue des rejets dans l'Huveaune)	+ 30 000 €HT
Aléas	+ 170 000 €HT
TOTAL	+ 800 000 €HT

Depuis l'établissement du contrat initial, l'évolution des coûts est la suivante :

	Contrat initial	<i>Montant après avant-projet</i>	Contrat avec avenant
Etudes	450 000 €HT	511 402 €HT	511 402 €HT
Travaux	4 550 000 €HT	5 600 000 €HT	6 400 000 €HT
Rémunération SPL (4% hors révision)	200 000 €HT	244 456.08 €HT	276 456.08 €HT
Révision de prix	-	305 570.10 €HT	367 748.64 €HT
TOTAL	5 200 000 €HT	6 661 428.18 €HT	7 555 606.72 €HT

Ainsi pour mener à bien ces travaux dans leur intégralité, il est nécessaire de prévoir aujourd'hui une augmentation de 45,3% (2 355 606.72 €HT) du mandat initial couvrant l'absence d'un premier avenant et les imprévus de chantier.

Par conséquent, il convient d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de mandat d'études et de travaux d'investissement joint en annexe et soumis à l'approbation du Bureau de Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 035-2693/17/CM du 19 octobre 2017 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération n°2017407500 ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°TCM 026-9071/20/BM du 17 décembre 2020 approuvant le contrat de mandat d'études et de travaux d'investissement portant sur les travaux urgents de réhabilitation de l'Ovoïde (phase 1).

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver l'avenant n°1 au contrat de mandat d'études et de travaux d'investissement portant sur les travaux urgents de réhabilitation de l'Ovoïde (phase 1).

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 au contrat de mandat d'études et de travaux d'investissement portant sur les travaux urgents de réhabilitation de l'Ovoïde (phase 1) afin d'augmenter le montant du contrat de 2 355 606.72 euros HT pour un nouveau montant total de 7 555 606.72 euros HT (soit 45,3% d'augmentation du coût initial), ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et toutes les pièces relatives à cet avenant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe assainissement, en section d'investissement : autorisation de programme n°D410P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°170300600D, « Réhabilitation Ovoïde Eaux Usées Aubagne Marseille ».

Ces crédits relèvent de la politique « Services collectifs », de la sous-politique « Assainissement » et du programme « Assainissement » et seront exécutés par le service gestionnaire « 5DEZ1 ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Eau - Assainissement - Pluvial

Roland GIBERTI